



1^{ier} Tournoi Régional Homologué

TENNIS DE TABLE GRAULHET

Le Mercredi 1^{ier} Mai 2024

Homologation N° 1744/2023-R

**DOTATION DE 1 000 €
(Numéraire + Lots)**

RÈGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Le Tennis de Table GRAULHET organise son premier tournoi régional homologué. Il se déroulera le mercredi 1^{ier} mai 2024 sur 12 tables au Gymnase de la Capelette, Rue Pierre Frayssinet 81300 GRAULHET.

Article 2 : Le tournoi comportera 7 tableaux, un nombre de participants maximum par tableau sera défini.

Article 3 : Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans 3 tableaux au maximum, tableau handicap compris.

Article 4 : Le montant des engagements est fixé à **8 euros pour 1 tableau, 15 euros pour 2 tableaux et 20 euros pour 3 tableaux.**

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou modifier un tableau et/ou les dotations au cas où il y aurait un nombre insuffisant d'inscrits dans celui-ci.

Des récompenses (espèces, coupes et prix divers) seront attribuées à partir des demi-finales de chaque tableau.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Par mail à l'adresse suivante :

tournoi.ttgraulhet@gmail.com

Par téléphone (SMS) au 06.43.28.00.25 (Julien CORNE)

Le règlement s'effectuera sur place, en espèces ou par chèque à l'ordre du TT GRAULHET. Lors de l'inscription, les joueurs devront pouvoir attester qu'ils sont bien licenciés FFTT (copie licence ou via l'application mobile).

La fin des inscriptions est fixée au mardi 30 avril 2024 à 20h.

Toutefois, si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour du tournoi, maximum 1h avant le début du ou des tableaux.

Le juge arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place.

| Tableaux | | Horaires | Récompenses | | |
|----------|--------------------------------------------|----------|-------------|-------|--------------|
| | | | 1ier | 2ième | ½ Finalistes |
| A | -900 pts | 9h00 | 50 € | 30 € | Lots |
| B | -1400 pts | 10h00 | 70 € | 50 € | Lots |
| C | -700 pts | 11h00 | 50 € | 30 € | Lots |
| D | Toutes Catégories | 12h00 | 100 € | 70 € | Lots |
| E | Handicap | 13h00 | 70 € | 50 € | Lots |
| F | Poussins – Benjamins – Minimes – Cadets | 13h30 | Lot | Lot | Lots |
| G | -1100 pts | 14h30 | 60 € | 40 € | Lots |

Article 6 : L'organisateur ne fournira pas les balles. Les balles utilisées devront être homologuées ITTF.

Article 7 : Le juge arbitre sera Jean-Loup ALBERT (J.A.N) – 06.21.39.40.48

Article 8 : Les décisions du juge arbitre sont sans appel. Tout engagement vaut acceptation du présent règlement.

Article 9 : Le pointage des joueurs s'effectuera 30 minutes avant le lancement du tableau.

Le tirage au sort de chaque tableau aura lieu 15 minutes avant l'horaire de lancement du tableau.

Article 10 : Tous les tableaux (sauf handicap) se dérouleront par poules de 3 joueurs.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés directement pour le tableau final qui se fera par élimination directe.

Toutes les rencontres se feront en 3 sets gagnants.

Tableau Handicap

Le tableau Handicap est à élimination directe. Il se jouera en une manche de 33 points avec 2 services alternés par joueur. Le Handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 22 points d'écart. Par exemple un joueur classé 8 débutera à 14 – 0 contre un joueur classé 15.

Le vainqueur sera le joueur qui aura atteint le premier les 33 points (pas de nécessité d'avoir 2 points d'écart).

Article 11 : L'arbitrage se fera par un joueur de la poule. Dans le tableau final, le perdant arbitrerait la partie suivante.

Article 12 : La tenue sportive adaptée est de rigueur. Le collage des revêtements est interdit dans l'enceinte sportive (Règlement FFTT).

Article 13 : Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était engagé, ou abandonnant au cours de celle-ci, aura pour conséquences, l'annulation des parties auxquelles il aura participé, et sera classé dernier de la poule. Les résultats individuels resteront acquis par les joueurs.

Article 14 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée, et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 15 : Le tournoi se disputera sans interruption. Une buvette sera à la disposition des joueurs et joueuses.

Article 16 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans la salle.

Article 17 : L'accès aux aires de jeux est exclusivement réservé aux compétiteurs et aux organisateurs.

Article 18 : Le coefficient affecté à la compétition est de 0,5.

Article 19 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Bon tournoi à toutes et à tous.

Le président du TT GRAULHET

Jean-Louis FAGES